

Monsieur Jean-Louis DEROUSSEN
Président de la CNAF
23, rue Daviel
75013 Paris

Paris, le 2 novembre 2010

N° 175-2010/Pdt
JMB-CTN/VR

Monsieur le Président,

L'Association des Paralysés de France souhaite attirer l'attention de la CNAF sur la pratique inégalitaire des CAF visant à supprimer le droit aux compléments de ressources (CR) et à la majoration pour la vie autonome (MVA) suite à la perception de revenu très modique tiré d'un compte courant rémunéré.

Afin de remédier à cette situation la lettre CNAF n°2010-129 à destination des CAF indique que « *quelques caisses ont fait part d'une recrudescence de suspensions de droits au complément de ressources (Crh) et à la majoration pour la vie autonome (Mva) en raison de la perception en année de référence d'intérêts issus de produits de placement bancaires (d'un montant parfois symbolique) (...)* »

Et vous préconisez : « (...) *dans tous les cas de tenter de régler au mieux ces dossiers via la Cra ; le cas échéant un rapprochement préalable de l'autorité de tutelle pourrait s'avérer utile aux fins de pouvoir prévenir un éventuel risque d'annulation. »*

Dans la pratique, nous avons constaté une différence de traitement des Commissions de recours amiables (CRA) saisies de ces situations individuelles. A titre d'exemple, nous vous transmettons un jugement du Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale de Lot et Garonne anonymisé confirmant une décision de CRA de suppression de majoration pour la vie autonome au motif que la personne a reçu un revenu mobilier de 3 euros la privant ainsi de l'AAH à taux plein.

Conscients que ces décisions sont sur le plan juridique totalement fondées, nous souhaitons par le présent courrier en appeler à votre bienveillance et au respect de l'égalité de traitement sur le territoire du traitement de ces situations dans la mesure où nous avons par ailleurs ont des retours de CRA qui ont admis de maintenir le bénéfice de ces prestations malgré la perception d'un montant d'intérêt mineur annuellement perçu (de 2 à 8 euros pour les situations remontées).

Dans l'attente d'une action rapide de votre part pour une pratique égalitaire des CAF et des CRA sur tout le territoire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Jean-Marie Barbier

Copie à :

- Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat de la famille et de la solidarité
- Dominique LIBAULT, Directeur de la Sécurité Sociale
- Thierry DIEULEVEUX, Secrétaire général du Comité interministériel du handicap
- Patrick GOHET, Président du CNCPPH
- Fabrice HEYRIES, Directeur général de la Cohésion Sociale